



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

MERCREDI 25 JANVIER 2023 À 19H

**QUARTIER VIEUX-PONT /
SAINTE-GENEVIÈVE**



Salle Abdelmalek-Sayad

ANIMÉ PAR :

Lise CORTES, adjointe au maire déléguée au quartier Vieux-Pont / Sainte-Geneviève

LES ÉLUS :

Patrick JARRY, maire de Nanterre,

Emmanuelle FOSSATI, conseillère déléguée à la démocratie et participation citoyenne

Gilles GAUCHE-CAZALIS, adjoint au maire délégué à l'espace public

Thierry DENOIS, conseiller délégué emploi et insertion

Et Caroline COR, adjointe au maire déléguée à l'action sociale

Jean-Pierre BELLIER, adjoint au maire délégué à l'action éducative

60 PERSONNES ÉTAIENT PRÉSENTES

ORDRE DU JOUR :

1. Devenir de l'emprise située au 2 rue des Goulvents
2. Point d'étape sur les budgets participatifs
3. Mission de quartier : développer le lien sur le quartier
4. Paroles aux habitants

L'ensemble des points abordés sont consultables en annexe dans le support diffusé en séance.

1. DEVENIR DE L'EMPRISE SITUÉE AU 2 RUE DES GOULVENTS

Présentation effectuée par Madame LE MOAL, conseillère départementale en charge de l'Aide sociale à l'enfance, M. RAFFAUD, directeur de mission (pôle solidarités) et M. GHALAYINI, directeur de projets (direction des bâtiments).

La présentation et le projet ont été validés par les riverains présents sous réserve que les enfants bénéficient d'un réel suivi. Il a été convenu qu'une réunion publique de présentation/concertation aura lieu lorsque l'architecte aura été choisi et que le projet architectural sera avancé. Une visite du site pourra également être envisagée avec les riverains à mi-travaux et réception.

Questions/interventions des habitants durant la séance

Programme « Maison de l'avenir »

Quel est le taux d'encadrement prévu sur les sites (rue des Goulvents, Boulevard du Midi) ?

- ▶ L'accompagnement des jeunes se fera par un opérateur associatif dont l'appel à projet est en cours pour sélection d'ici été 2023
- ▶ Le taux d'encadrement est variable selon l'âge et le degré d'autonomie des jeunes. Il est estimé à un encadrant pour 3 jeunes sur ces sites.
- ▶ En permanence sur chaque site, présence d'encadrants (éducateurs spécialisés, personnel de soin, agents de maison, animateur socioculturel
- ▶ Chaque jeune aura un référent éducatif

Ces enfants bénéficieront ils de droit de visite de leurs parents ? famille ?

- ▶ Les visites médiatisées peuvent avoir lieu ou non dans le lieu de vie de l'enfant. Majoritairement ces visites ont lieu dans des espaces de rencontres extérieurs au lieu de vie.

Le public accueilli sera-t-il mixte et où seront-ils scolarisés et d'où viennent-ils ?

- ▶ Le public accueilli sera mixte, issu du département des Hauts-de-Seine et répondant à certains critères scolaires. Tous ne seront pas Nanterriens et plus particulièrement les « non permanents ».
- ▶ Tous les permanents ne seront pas scolarisés dans le même établissement scolaire.

Combien d'enfants « non permanents » bénéficieront des activités périscolaires, soins etc ?

- ▶ 40 enfants seront suivis en accueil de jour dont la présence s'échelonnera sur différents jours et créneaux horaires

Devenir des bâtiments

Quelle sera l'emprise au sol du bâtiment C ? (voir photo en annexe)

- ▶ Le bâtiment fera environ 700m² par niveau et n'excèdera pas R+3
- ▶ Il sera moins imposant que le bâtiment C actuel
- ▶ Le bâtiment devra répondre aux règles imposées par le PLU (ex : 20m de hauteur maximale, 6m de retrait par rapport aux lignes séparatives de parcelles)

Pourquoi le bâtiment C n'est pas réhabilité au lieu d'être démol/reconstruit, sachant que son architecture actuelle évite le vis-à-vis avec les propriétés voisines ?

- ▶ Le bâtiment actuel ne répond pas aux besoins de ce futur projet et n'est pas cohérent avec le futur fonctionnement. Par ailleurs, il ne respecte pas le PLU actuel
- ▶ Des études préalables ont été faites afin de mesurer les impacts d'une réhabilitation ou d'une démolition/reconstruction. Il en résulte que le scénario le plus adapté au regard des contraintes calendaires, budgétaires et environnementales est la reconstruction du bâtiment C, la conservation du bâtiment A et de la rotonde. Les arbres seront conservés également.
- ▶ Le futur bâtiment sera plus éloigné de la limite de parcelle. La clôture fera 2m à 2,5m de hauteur et ne sera pas franchissable afin de garantir un maximum de sécurité pour ces enfants.

Site Boulevard du Midi : la maison du XIX^e est classée, qu'est-il prévu en terme de travaux ?

- ▶ Aucune modification extérieure n'est prévue sur le bâtiment principal (bâtiment remarquable protégé), seuls des travaux à l'intérieur sont prévus (renforcement structurel des planchers, réaménagement des étages).
- ▶ Le garage sera démoli afin de permettre la création d'un accès PMR à la dépendance et au jardin.
- ▶ La dépendance bénéficiera d'une toiture végétalisée et d'une modification de la façade.
- ▶ Un permis de construire, suivi par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), sera déposé afin de modifier la destination du lieu.
- ▶ Des professionnels seront présents sur site afin de répondre si problématiques techniques avec les parcelles voisines.

2. POINT D'ÉTAPE SUR LES BUDGETS PARTICIPATIFS

Questions/interventions des habitants durant la séance

Quel est le projet soumis au vote sur le quartier Vieux-Pont ?

- ▶ L'Association Sangs Mêlés propose par ce projet, d'initier à la pratique du massage. Pour favoriser et promouvoir l'estime de soi, le bien-être, le sentiment d'appartenance à un collectif en se faisant du bien et en faisant aux autres, des ateliers d'initiation seraient animés au centre socio culturel Hissez Haut, ouverts à tous et gratuits de septembre 2023 à juin 2024. Le budget de ce projet vise à financer les différentes interventions, du matériel (tapis de Yoga et cale-tête).

Le vote sur la plateforme ne peut-il pas faire du bourrage d'urne ?

- ▶ Chaque Nanterrien et Nanterrienne à partir de 16 ans, étudiant et étudiante, salarié et salariée, dispose d'un vote pour un projet Toute Ville et un vote pour un projet quartier
- ▶ Nécessité de s'inscrire via mail, aussi cela évitera le vote multiple par une même personne. Les votes par un bulletin papier via les urnes fixes ou mobiles seront également vérifiés via une feuille d'émargement.

3. MISSION DE QUARTIER : DÉVELOPPER LE LIEN SUR LE QUARTIER

Possibilités de s'inscrire au collectif d'animation de conseil de quartier et/ou de recevoir la newsletter du quartier en s'inscrivant via l'adresse :
missiondequartier.vieuxpont@mairie-nanterre.fr

4. PAROLES AUX HABITANTS

Questions et interventions des habitants durant la séance sur des sujets cadre de vie / vie quotidienne.

Ecole maternelle Casanova : l'éclairage via spots gêne la copropriété. Les eaux de pluies du toit terrasse se déverse sur le trottoir, qu'est-il possible de faire pour y remédier ?

- ▶ Les projecteurs vont être réorientés, voire éteints lorsqu'ils ne sont pas nécessaires.
- ▶ L'écoulement des eaux de pluie est en cours d'étude afin de trouver une solution.

Les terrasses de certains restaurants du Centre gênent le passage des piétons, trottoirs non praticables pour les personnes à mobilité réduite. Il en est de même les jours de marché, Place du marché, certains stands empêchent les cheminements piétons et certains véhicules des commerçants du marché empiètent sur les trottoirs.

- ▶ Un rappel des obligations concernant leurs droits de terrasse a été fait aux responsables des commerces concernés.
- ▶ Un rappel aux commerçants du marché a également été fait sur le respect des consignes (limite stands et stationnement de leurs véhicules). Le délégataire des marchés a également été alerté afin de vérifier la conformité des stands et faire appliquer le règlement.

Angle rues Lamartine / Eugène-Varlin : le local Gaz est constamment ouvert et accessible.

- ▶ Le concessionnaire est prévenu et a été relancé plusieurs fois par les services de la ville. Une relance a de nouveau été faite afin de rendre ce local inaccessible.

Quel devenir des immeubles désaffectés rue du Bois ? La loi Malraux ne relève-t-elle pas de la ville ?

- ▶ La rue du Bois est composée de beaucoup de monopropriétés. La partie dégradée de la rue est située entre le 9 et 15 rue du Bois. Ces bâtiments font partie de l'habitat ancien dégradé dont les travaux ne peuvent se limiter au ravalement.
- ▶ Les pouvoirs de la Ville sont limités et la ville n'a pas vocation à acquérir tous les bâtiments dégradés et/ou insalubres du territoire communal.
- ▶ Toutefois, la ville connaît bien ces adresses. En effet dans le cadre des opérations d'amélioration de l'habitat privé, la ville a pris contact avec les propriétaires pouvant être concernés par le dispositif Nanterre Habitat Plu et de l'OPAH-CD/RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat – copropriété dégradée / Renouvellement urbain). Cependant les propriétaires n'ont pas adhéré.
- ▶ La loi Malraux ne s'applique pas à Nanterre, puisqu'il n'y a pas de secteur sauvegardé ni de Zone de Protection du Patrimoine Architectural urbain ou Paysager.

Bruits intempestifs : Rue Lamartine en face du parking bus, les bus restent moteurs allumés lorsqu'ils stationnent. Soufflage des feuilles terrain Langevin durant plusieurs heures même lorsque cela n'est pas nécessaire.

- ▶ Les deux prestataires ont été informés des désagréments occasionnés et veillerons à n'allumer leurs engins que lorsque cela est nécessaire.

Rue Thomas-Lemaître : les hors gabarits prennent la rue Thomas-Lemaître et tournent rue de l'Ouest ou Goulvents, les trottoirs sont exigus ce qui est dangereux pour les piétons. Véhicules stationnent à l'angle rue Edmond-Guerry / Thomas-Lemaître malgré les plots béton. Pertinence du feu dans cette rue.

- ▶ Les problématiques évoquées sont identifiées par la municipalité qui va étudier le sujet pour trouver des solutions et sécuriser davantage les usagers. Par ailleurs, des bus empruntent cet axe ce qui contraint les aménagements.
- ▶ Toutefois le déploiement des zones 30 permet déjà de diminuer la vitesse et le passage de véhicules. Il est constaté depuis la mise en circulation Zone 30 qu'il y a moins d'accidents et une diminution notable de la vitesse. La modification de la signalisation pour davantage de visibilité de ces zones est à l'étude.
- ▶ Ce sujet fera l'objet d'une communication à l'échelle de la ville par le Nanterre info afin de sensibiliser au mieux les usagers.

Discontinuité de la piste cyclable rue de l'Ouest / Thomas-Lemaître

► L'extension du plan vélo 2023 a été présentée en conseil municipal de novembre. Il est concentré sur la continuité des pistes (communales et départementales) déjà mises en place (fluidité, sécurité). Cette extension du plan vélo sera présentée en réunion publique.

Passages piétons : piétons non visibles au passage rue du Bois-Joly / angle Bd du Couchant.

Piétons non visibles angle Thomas-Lemaître / Place du marché car présence d'une borne à verre.

► Les problématiques évoquées sont identifiées par la municipalité qui va étudier le sujet pour trouver des solutions.